

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Complexité obstétricale et néonatale 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.3004.F.25-26

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026 Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème} Crédits ECTS : 6

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne ☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis ☒ Autres :

Dès 11 semaines de périodes de formation pratique non effectuées ou non validées, l'accès en 3^{ème} année Bachelor ne peut être possible (sauf situation exceptionnelle avec accord de la responsable de filière).

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

- ☒ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
- ☒ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
- ☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab5
- Bb2
- Cb1
- Db1
- Eb1 à Eb2
- Fb1
- Gb1 et Gb4

Objectifs généraux d'apprentissage (pour les spécifiques, voir syllabus)

Pour les situations complexes obstétricales

- Evaluer la complexité des situations
- Proposer des hypothèses diagnostiques et argumenter sa réflexion
- Adapter au contexte (hospitalier, extra-hospitalier, domicile) ses décisions et les argumenter
- Émettre un pronostic stables/instables dans les situations complexes et/ou urgentes
- Assumer le leadership de l'ensemble des situations professionnelles dont il ou elle est responsable dans le domaine de compétences SF
- Prendre part au processus décisionnel de prise en soins des femmes, fœtus, nouveau-nés et familles
- Assurer le maintien et/ou restaurer la physiologie
- Adapter le positionnement professionnel sage-femme dans une situation éthique conflictuelle
- Développer un questionnement sur le rôle professionnel sage-femme

- Développer des compétences de connaissances, compréhension, détection et prévention dans les situations de violences (femmes, domestiques, liées au genre, obstétricales, petite enfance, liées à la migration)
- Démontrer la capacité de travailler de manière efficiente en intra pro lors de situations d'urgence : communication, délégation, leadership, collaboration
- Démontrer la capacité de travailler de manière efficiente en inter pro lors de situations d'urgence : communication, délégation, leadership, collaboration

Pour les situations complexes néonatales et pédiatriques

- Différencier les urgences pédiatriques les plus courantes durant la première année de vie.
- S'engager dans des programmes de promotion de la santé
- Maîtriser l'éducation en santé destiné aux parents
- Connaître les mesures d'urgence en pédiatrie et néonatalogie (de la naissance aux 1000 premiers jours).
- Maîtriser la réanimation néonatale seule ou en intra-interprofessionnalité (gestes et communication)

4. Contenus et formes d'enseignement

Contenus « **Complexité obstétricale et néonatale 2** » :aborde les thématiques suivantes en lien avec la périnatalité :

- Thème Menace d'accouchement prématuré (MAP)
- Thème maladies hypertensives
- Thème thrombo-embolique
- Thème hémorragie
- Thème pédiatrie et néonatalogie dans les situations complexes
- Thème manœuvres obstétricales dans les situations complexes
- Séminaire sur les violences
- Séminaire sur l'éthique

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- ☒ Classe inversée- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- ☒ Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- ☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- ☒ Activités pédagogiques en e-learning
- ☒ Pratiques simulées
- ☒ Séminaires : violence et éthique
- ☒ Skills
- ☒ Séance pédagogique
- ☒ Autre

Exigences de fréquentation :

Art. 28 Exigences de fréquentation (Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS, du 29 juin 2021) :

- 1) La participation aux enseignements et à toute autre activité prévue par le descriptif de module, y compris aux évaluations, est obligatoire, sous réserve d'équivalences ou de dispenses obtenues conformément à l'art. 12 du règlement.
- 2) D'autres exigences peuvent également être précisées dans le descriptif de module.

Art. 29 Absences (art. 80 RO) (Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS, du 29 juin 2021) :

- 1) Les absences à partir du 3^{ème} jour consécutif pour des raisons médicales doivent être justifiées par un certificat médical, transmis au secrétariat de la filière ou par courriel audit secrétariat, au plus tard le 3^{ème} jour d'absence, les circonstances personnelles majeures étant réservées. Un certificat médical ne peut couvrir qu'une période maximale de 30 jours consécutifs.
- 2) Les absences pour d'autres motifs doivent être excusées, justificatifs à l'appui et/ou par une demande d'absence, auprès du secrétariat de la filière ou par courriel audit secrétariat, dès que possible mais au plus tard le 3^{ème} jour d'absence. Sont notamment considérés comme motifs valables : la grossesse, le congé maternité ou paternité, l'accident, le décès d'un parent au 1^{er} ou 2^{ème} degré, ainsi que le service militaire ou civil et la protection civile.

3) Une absence injustifiée, un cumul d'absences injustifiées ou un défaut de ponctualité est passible de sanctions disciplinaires au sens de l'art. 34 du règlement.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation « **Complexité obstétricale et néonatale 2** » du module repose sur : un examen clinique objectif structuré (ECOS).

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante attribuée sur la base du calcul d'une moyenne des différentes notes obtenues individuellement aux stations ECOS.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

Modalités : Remédiation sous forme d'un examen ECOS adapté. Chaque station sera suivie d'un examen oral portant sur l'argumentation du raisonnement clinique.

La modalité de remédiation sera confirmée par courrier

Période : semaine 36 ou 37.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note **E** en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et doit répéter tout le module.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

voir syllabus.

8. Responsable de module

Responsable : Maud Elmaleh Morand

Enseignants : voir syllabus

Descriptif validé le 15.01.2026

Silvia Ammann Fiechter

Responsable de la filière